

ACTION URGENTE

UNE COMMUNAUTE INDIGÈNE EST LA CIBLE DE MENACES

Plus de 60 individus lourdement armés sont entrés sur le territoire de la communauté indigène Asháninka Meantari, dans la forêt tropicale centrale au Pérou, et ont contraint 21 familles à partir en les menaçant de mort.

Dans l'après-midi du 3 février, environ 60 hommes armés non identifiés ont pénétré sur le territoire de la **communauté indigène Asháninka Meantari** dans la commune de Pangoa, dans la province de Satipo, dans la forêt tropicale du centre du Pérou. Ils ont contraint les membres de la communauté à quitter le territoire en les menaçant de mort. En raison de la gravité des menaces, les 21 familles qui composent la communauté ont été contraintes de partir vers les communautés voisines de San Ene et Yaviro, à environ deux heures de marche. Ces familles sont toujours déplacées et ont peur de rentrer. Les autorités locales et nationales n'ont pris aucune mesure pour s'assurer que les hommes armés avaient désormais quitté leur territoire.

Le 7 février, la communauté et l'organisation autochtone Centre Asháninka du fleuve Ene (*Central Asháninka del Rio Ene*, CARE) ont déposé plainte auprès du procureur spécial chargé des questions environnementales à Chanchamayo, et le 8 février, ont informé la police nationale et le médiateur, sollicitant leur aide pour garantir le retour des familles déplacées et la protection de leurs droits au territoire et à l'intégrité physique. En l'absence de protection des autorités visant à garantir leur retour en toute sécurité, les membres de la communauté Asháninka sont toujours déplacés et ont peur de ce qui pourrait leur arriver s'ils rentraient. Ils ne sont pas reconnus en tant que communauté autochtone et n'ont pas de titres de propriété pour leurs terres, ce qui aggrave leur situation en termes d'instabilité et de vulnérabilité.

Les membres de la communauté Asháninka ont identifié les hommes armés comme étant des habitants des communes de Pichari, Sibia et Yochegua, situées dans la vallée des fleuves Apurimac et Ene. Selon les informations recueillies par Amnesty International, ils sont entrés sur le territoire Asháninka pour récupérer un chargement de bois prélevé illégalement sur le territoire autochtone. Ce chargement, découvert par des membres du comité d'autodéfense de la communauté indigène Meantari en janvier, avait été laissé sous leur garde par le Service national en charge des forêts et de la faune (SERFOR). Il s'est en effet rendu sur place le 25 janvier, a confirmé la présence de 97 sections de bois scié et les a saisies.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- demandez l'assistance immédiate du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Défense et du Commandement unifié des forces armées péruviennes en vue d'assurer la protection des membres de la communauté Meantari, de garantir l'intégrité de leur territoire et de mettre fin à toute activité illégale mettant la communauté en danger ;
- rappelez au gouvernement péruvien qu'il est tenu de garantir les droits des peuples autochtones à la terre, au territoire et à l'environnement.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 MARS 2017 À :

Ministre de l'Intérieur

Carlos Basombrio Iglesias
Plaza 30 de Agosto s/n Urb. Corpac - San Isidro - Lima, Pérou
Fax : +511 418 4030
Courriel : dm@mininter.gob.pe / sg@mininter.gob.pe
Twitter : @CarlosBasombrio / @MininterPeru
Formule d'appel : Monsieur le Ministre, / Estimado Sr. Ministro,

Ministre de la Défense

Jorge Nieto Montesinos
Av. La Peruanidad s/n, edificio Quiñones (Campo de Marte) – Jesús María Lima, Pérou
Courriel : despacho@mindef.gob.pe / dmases@mindef.gob.pe
Twitter : @MindefPeru
Formule d'appel : Monsieur le Ministre, / Estimado Sr. Ministro,

Responsable du Commandement unifié des forces armées péruviennes

José Luis Paredes Lora
Calle Nicolás Corpancho 289, Santa Beatriz – Lima, Pérou
Fax : +511 315 1030
Courriel : informaciones@ccffaa.mil.pe
Twitter : @CCFFAA_PERU
Formule d'appel : Monsieur, / Estimado Almirante

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE COMMUNAUTE INDIGÈNE EST LA CIBLE DE MENACES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La communauté indigène Meantari vit dans la forêt tropicale du centre du Pérou, dans la commune de Pangoa, dans la région de Junín. Le gouvernement péruvien a décrété l'état d'urgence dans la région car des groupes armés réduits y sont encore présents. La région est sous le contrôle du Commandement unifié des forces armées péruviennes depuis le 6 octobre 2016.

Le gouvernement ne reconnaît pas les Asháninka Meantari en tant que communauté autochtone, et ils n'ont pas de titres de propriété pour leurs terres. Le processus de reconnaissance est en cours auprès de la direction régionale de l'Agriculture de Junín, car ils ont rempli toutes les conditions légales.

C'est la deuxième fois que la communauté Meantari est déplacée de force de son territoire. Durant le conflit armé de 1980 à 2000, la communauté a subi les répercussions de la violence terroriste. Les disparitions et les meurtres dont ils ont été victimes aux mains de groupes armés ont contraint les membres de la communauté à se réinstaller dans les communautés voisines, en particulier celle de San Ene. De là, ils s'occupaient de leurs cultures, en raison de l'insécurité qui régnait dans la région.

Ces dernières années, ils sont retournés sur leurs terres, ont repris leurs pratiques et coutumes traditionnelles, alors que des membres de groupes armés sont encore présents dans la région, impliqués dans le trafic de stupéfiants et la déforestation illégale, ce qui met leur vie et leur intégrité en danger.

Nom : Communauté indigène Asháninka Meantari
Hommes et femmes

AU 44/17, AMR 46/5688/2017, 15 février 2017